



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
DU PAYS D'AIX

CONSTRUISONS ENSEMBLE
LE PAYS D'AIX DE DEMAIN



ATTRACTIVITÉ POUR DEMAIN

3.1 - OAP THÉMATIQUE

PLUi du Pays d'Aix approuvé le 05 décembre 2024





PROPOS INTRODUCTIFS..... 3

POURQUOI CRÉER DES OAP THÉMATIQUES ?	4
COMMENT UTILISER LES OAP THÉMATIQUES ?	6

ORIENTATIONS..... 7

SOUTENIR LES ACTIVITÉS VECTRICES DE RAYONNEMENT ET D'IDENTITÉ 9

RÉPONDRE AUX ENJEUX ALIMENTAIRES DE DEMAIN 9

1 / Préserver la capacité nourricière du territoire	10
2 / Permettre aux producteurs de mieux vivre de leurs activités et valoriser leurs savoir-faire	10
3 / Adapter les pratiques agricoles aux enjeux du changement climatique	11

VALORISER LE POTENTIEL TOURISTIQUE DE LA RICHESSE ENVIRONNEMENTALE, PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE DU PAYS D'AIX 12

4 / Renforcer le rayonnement culturel et patrimonial du Pays d'Aix	12
5 / Permettre le développement de l'écotourisme dans le respect des milieux	13
6 / Aménager des parcours de découverte du territoire	13

AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES STRATÉGIQUES 16

7 / Développer la filière Aéronautique, vecteur de rayonnement international du territoire	16
8 / S'affirmer comme un territoire référence sur l'Énergie - Environnement, filière innovante et en mutation	18
9 / Positionner plus fortement le Pays d'Aix sur le Numérique et la Microélectronique	18

MAINTENIR LA DIVERSITÉ DU TISSU ÉCONOMIQUE 19

10 / Assurer les conditions du maintien de l'industrie	19
11 / Répondre aux besoins de l'artisanat dans la proximité	20
12 / Maintenir une dynamique forte dans le tertiaire	20
13 / Contenir et orienter les activités commerciales	21

ATTIRER ACTIFS ET ENTREPRISES 22

DONNER PLUS DE QUALITÉ AUX ESPACES D'ACTIVITÉS 22

14 / Créer un paysage intégrant qualité architecturale et insertion paysagère pour favoriser l'attractivité des zones d'activités	22
15 / Assurer la bonne desserte des sites	23
16 / Optimiser et mutualiser les espaces de stationnement	23

FACILITER LES DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS 24

17 / Développer les infrastructures et l'offre de mobilité	24
18 / Prendre en compte le développement d'un réseau d'itinéraires cyclables structurants et secondaires pour les trajets du quotidien	26

Propos introductifs



POURQUOI CRÉER DES OAP THÉMATIQUES ?

En se fixant pour ambition d'être un territoire écoresponsable, le Pays d'Aix choisit de faire preuve de responsabilité face aux enjeux environnementaux auxquels il est aujourd'hui confronté. Le dérèglement climatique et les actions de l'homme sur son environnement s'accompagnent de changements de plus en plus rapides et imprévus. Des crises aux formes multiples apparaissent, menaçant les populations et mettant à mal le fonctionnement des territoires. De telle manière que le Pays d'Aix, rayonnant sur le plan économique et dont l'attractivité résidentielle ne démord pas, voit sa vulnérabilité croître, comme tout autre territoire.

Pour préserver son attractivité et sa qualité de vie, le Pays d'Aix doit faire preuve d'une meilleure anticipation face aux menaces, chocs et risques. A cet égard, il s'engage à prendre une trajectoire mettant en œuvre ses capacités de résilience. Il se fixe un cap nouveau qui privilégie le respect de la nature et des hommes, un cap vers une société plus économe des ressources.

Pour relever les défis de demain, le Pays d'Aix peut s'appuyer sur un grand nombre de ressources locales, en les exploitant de manière durable et dans le respect du mode de vie en Provence. Il possède les richesses naturelles, humaines et économiques lui permettant une transition vers un modèle d'aménagement davantage tourné vers la proximité, notamment alimentaire, énergétique et industrielle. Il conservera ainsi sa capacité à aller de l'avant, tant au niveau international qu'au niveau local, celui de la proximité.



Les trois piliers fondateurs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi du Pays d'Aix, à savoir *Environnement*, *Proximité* et *Attractivité*, appréhendés sous le prisme de la résilience, permettent de dessiner la trajectoire du territoire pour demain. Ils ont donné naissance à des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui s'organisent autour de thématiques fondamentales – biodiversité, santé, alimentation, nature en ville, cycle de l'eau... - permettant au territoire du Pays d'Aix de répondre aux enjeux d'aujourd'hui et à ceux de demain.

Ces orientations se présentent sous la forme de trois documents d'OAP :

L'OAP SANTÉ ET BIEN-ÊTRE AU QUOTIDIEN

- » Mieux se protéger face aux pollutions
- » Se protéger face au risque feu de forêt
- » Rendre la ville perméable
- » Aménager des lieux résilients et agréables à vivre
- » Encourager les mobilités actives dans l'espace urbain

L'OAP RESSOURCES, BIODIVERSITÉ ET PAYSAGES

- » Agir en faveur de la Trame Verte et Bleue
- » Protéger les paysages de la campagne provençale
- » Requalifier les paysages du quotidien
- » Concilier production énergétique et qualité des paysages
- » Gérer durablement les ressources de la construction

L'OAP ATTRACTIVITÉ POUR DEMAIN

- » Soutenir les activités vectrices de rayonnement et d'identité
- » Attirer actifs et entreprises

// Qu'est qu'une OAP thématique ?

Une Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique est une pièce qui vise à compléter le règlement écrit et graphique d'un PLUi. Elle concerne l'ensemble du territoire et traite de thématiques comme la nature en ville, les paysages, le changement climatique... en cohérence avec le PADD. Elle s'applique également sur les secteurs faisant l'objet d'OAP sectorielles.

// Quelle articulation avec le règlement du PLUi ?

Les OAP thématiques s'organisent autour d'orientations et de leviers d'action qui guident la conception des projets en complétant les dispositions réglementaires du PLUi.

// Comment appliquer l'OAP thématique ?

Les orientations de l'OAP sont opposables aux autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager...) dans un rapport de compatibilité¹ alors que le règlement s'applique dans un rapport de conformité². Ainsi, l'OAP se place dans un rapport plus souple de non contrariété entre deux normes.

// A qui s'adresse l'OAP ?

Une OAP s'adresse à l'ensemble des porteurs de projet sur le territoire du PLUi. Elle permet également aux services instructeurs de guider les professionnels et les particuliers afin que leurs projets répondent aux objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et respectent le règlement du PLUi.

¹ Le rapport de compatibilité implique qu'un projet ne doit pas faire obstacle ou être contraire à une disposition du document et à sa mise en œuvre (exemple : "dans les volumes équivalents au contexte urbain" = hauteur du projet appréciée par rapport aux hauteurs environnantes).

² Le rapport de conformité exige que le projet soit strictement conforme au règlement écrit et graphique (exemple : "règle de hauteur à 12 mètres" = le projet doit respecter strictement la hauteur de 12 mètres).

COMMENT UTILISER LES OAP THÉMATIQUES ?

Les trois OAP thématiques complètent le règlement par des **orientations** qui expriment des objectifs à atteindre que le pétitionnaire devra prendre en compte dans l'élaboration de son projet.

Dans l'OAP *Attractivité pour demain*, chaque orientation est déclinée par des **leviers d'action**. Ils donnent des exemples d'action qui permettent d'atteindre la mise en œuvre de l'orientation mais d'autres actions que celles citées peuvent être mises en œuvre. L'essentiel est de répondre à l'orientation.

ORIENTATION
que doit prendre en compte le projet dans un rapport de compatibilité.

8 / POSITIONNER PLUS FORTEMENT LE PAYS D'AIX SUR LE NUMÉRIQUE ET LA MICROÉLECTRONIQUE

Avec des entreprises de référence, le territoire dispose d'une expertise reconnue en matière de e-commerce et de développement numérique. Ce secteur bénéficie d'un écosystème local dynamique, illustré par la présence de structures d'appui (incubateurs, plateformes de recherche, fab labs, datas centers, business-angels...) et une forte innovation (startups, technologies digitales, contenus numériques...). L'enjeu est ici de capitaliser sur cette expertise territoriale, d'ancrer et de développer cet écosystème particulièrement présent dans le Sud Aixois, à Venelles ou encore dans la haute vallée de l'Arc. La Métropole AMP, pôle d'excellence numérique a obtenu le label French Tech en 2014.

// Leviers d'action

» Renforcer l'écosystème numérique, secteur transverse imbriqué aux filières industrielles fortes du territoire (microélectronique, aéronautique, optique, photonique...), en s'appuyant sur des sites emblématiques et en soutenant les structures d'animation (French Tech).

» Maintenir et développer la microélectronique dans une perspective de souveraineté industrielle, notamment sur le Pôle de la Haute vallée de l'Arc en limitant la mutation vers la logistique.

» Continuer à soutenir l'écosystème : pôles de compétitivité, plateformes CIMPACA (caractérisation physico-chimique des matériaux, analyse de défaillance des composants), Micro-packs à Gardanne (Technologies et R&D pour innover dans le monde des objets connectés)...

LEVIERS D'ACTION
qui décrivent des actions que le projet peut mener pour respecter l'orientation. D'autres actions peuvent être mises en place si elles permettent de répondre à l'orientation.

9 / DÉVELOPPER LA FILIÈRE AÉRONAUTIQUE, VECTEUR DE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DU TERRITOIRE

La filière aéronautique se structure autour d'Airbus Helicopters, premier fabricant d'hélicoptères civils au monde et parmi les premiers pour les hélicoptères militaires. Implantée sur Vitrolles et Marignane, l'entreprise Airbus Helicopters est le premier employeur privé de la région avec 8 500 salariés travaillant sur le site, 12 000 en comptant les sous-traitants. Plus de 1 000 fournisseurs travaillent pour ce grand donneur d'ordre dont des entreprises régionales majeures. L'écosystème se structure autour du pôle de compétitivité Safe, qui anime un réseau de plus de plus de 450 acteurs (PME, ETI, Grandes Groupes, Centres de recherche et de formation, utilisateurs (finaux) dont 60% d'entreprises, majoritairement implantées dans la région PACA.

L'épicentre de la filière se situe sur les rives Est de l'étang de Berre mais son périmètre intègre aussi le pôle d'activités d'Aix-en-Provence, où sont implantés de nombreux sous-traitants, mais aussi une activité aéronautique en propre autour de l'aérodrome des Milles et de ses nombreuses entreprises innovantes.

// Leviers d'action

» Répondre aux besoins fonciers et immobiliers des entreprises de la filière aéronautique. Le projet Cap Horizon a notamment pour objectif l'accueil de la sous-traitance industrielle de l'aéronautique, sur des produits immobiliers alliant espaces de production, de stockage et de bureaux.

» Accompagner les évolutions de l'aéroport Marseille Provence, 3^{ème} aéroport de province. Celui-ci a pour ambition de développer le trafic voyageur et le fret aérien, mais également de diversifier ces activités et d'accueillir des entreprises supplémentaires au sein de l'emprise aéroportuaire.

» Continuer à soutenir l'écosystème et l'innovation (pôles de compétitivité SAFE, CAPENERGIES et SCS, hôtels et pépinières d'entreprises...).

Orientations



Le présent document, mettant en perspective le pilier *Attractivité* du PADD sous le prisme de la résilience, constitue l'*OAP Attractivité pour demain*.

Territoire attractif, le Pays d'Aix a, depuis plusieurs décennies, connu une croissance exceptionnelle qui a néanmoins généré des dysfonctionnements (en termes de mobilité, de logement, etc.). Par ailleurs, des changements sociétaux tendent à s'opérer dans les modes de vie, de déplacement, de travail et de consommation de la population, qui induisent une évolution profonde de l'organisation des territoires. Ce constat, couplé à la prise de conscience écologique et environnementale et aux possibilités offertes par le déploiement du numérique et de l'intelligence artificielle, oblige à orienter notre façon de penser le développement du Pays d'Aix pour qu'il reste un territoire attractif sur le plan économique.

Les espaces économiques et d'activités mutent et il est essentiel plus que jamais de structurer une armature territoriale économique en lien avec les évolutions en cours. Dans le même temps, les pratiques touristiques évoluent et les attentes des visiteurs, qu'ils soient locaux ou extérieurs, changent, en s'orientant vers des usages plus respectueux des sites et de l'environnement. Le Pays d'Aix, territoire touristique de longue date, possède tous les atouts pour ces nouvelles pratiques et peut s'appuyer sur son patrimoine riche et ses grands espaces naturels.





SOUTENIR LES ACTIVITÉS VECTRICES DE RAYONNEMENT ET D'IDENTITÉ

RÉPONDRE AUX ENJEUX ALIMENTAIRES DE DEMAIN

Le Pays d'Aix jouit d'espaces agricoles de qualité, reflet de la tradition culinaire provençale. Il se caractérise par des agricultures diversifiées typiques de Provence où cohabitent presque toutes les productions, dont certaines d'excellence (viticulture, oléiculture...). Dans les grands espaces productifs, une partie importante de la production est aujourd'hui majoritairement expédiée hors du territoire. En parallèle existe une agriculture plus traditionnelle et culturelle à l'image du régime alimentaire méditerranéen. C'est un héritage à défendre, permettant de répondre en partie aux besoins de la population métropolitaine et à l'identité du territoire.

L'enjeu de demain réside dans le maintien et le développement d'une agriculture de proximité tout en conservant une production exportatrice génératrice de richesse et de reconnaissance.

Grenier agricole de la Métropole, le Pays d'Aix s'engage à conforter une économie agricole performante et à préserver un socle fort d'espaces agricoles en veillant à garantir des capacités de production (irrigation, foncier agricole...), d'adaptation et d'évolution indispensables aux exploitations. Mais afin de consommer plus local, il faut aujourd'hui s'orienter progressivement vers une politique agricole et alimentaire durable, incluant l'agriculture périurbaine, et repenser l'agriculture dans une logique de proximité.

Pour cela, le foncier agricole est essentiel. Réduire la consommation des espaces agricoles ainsi que mettre en valeur une agriculture plus durable peuvent y contribuer. Il s'agit également de développer le marché local en mettant le territoire au service d'une alimentation locale, durable, de qualité, accessible à tous et favorisant les circuits de proximité.

De plus, la mise en valeur d'une agriculture plus traditionnelle, porteuse d'une image et d'une gastronomie provençale, peut permettre d'offrir de nouveaux débouchés pour les agriculteurs tout en suscitant de nouvelles vocations dans les métiers agricoles.

1 / PRÉSERVER LA CAPACITÉ NOURRICIÈRE DU TERRITOIRE

Depuis de nombreuses décennies, les surfaces agricoles se voient réduites sous l'effet très majoritairement de l'urbanisation. Pour maintenir des capacités de productions agricoles assurant une souveraineté alimentaire locale, les terres agricoles doivent être clairement identifiées et libérées des fortes pressions urbaines qui s'exercent sur elles.

// Leviers d'action

- » Maintenir et développer les infrastructures d'exploitations, pour répondre aux différentes étapes des filières : production, transformation, distribution.
- » Limiter l'enclavement des espaces agricoles.
- » Prendre en compte les itinéraires agricoles dans les projets d'aménagement et de voirie (adaptation des gabarits des voies, aménagements pour modération des vitesses ou itinéraires alternatifs...), ainsi que dans les choix d'implantation des points de collecte agricoles (coopératives, silos...) de manière à ne pas multiplier les franchissements d'infrastructures majeures.
- » Maîtriser le développement des hameaux pour éviter le mitage agricole.
- » Préserver les dispositifs d'irrigation en conciliant les aménagements avec le maintien du bon fonctionnement et de l'efficacité des systèmes d'irrigation.
- » Intégrer dans le projet des aménagements visant à protéger les infrastructures d'irrigation (par exemple zones tampons).
- » Promouvoir des systèmes d'irrigation économe en eau et encourager l'utilisation de techniques d'irrigation durables.
- » Développer les outils de protection et de mise en valeur des espaces agricoles, naturels, forestiers particulièrement sur les zones irriguées et irrigables, avec les Zones agricoles protégées (ZAP) ou les Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN).
- » S'appuyer sur les espaces agricoles périurbains pour mettre en place une production en circuit-court, notamment pour les productions maraîchères.

» Permettre une reconquête des anciens espaces agricoles situés en interface des massifs pour répondre aux enjeux de protection face aux risques naturels (feu de forêt et inondation par ruissellement).

» Reconquérir les friches agricoles porteuses d'une image culturelle provençale forte : vignes, oliviers, amandiers, pâturages...

2 / PERMETTRE AUX PRODUCTEURS DE MIEUX VIVRE DE LEURS ACTIVITÉS ET VALORISER LEURS SAVOIR-FAIRE

Agriculteurs, éleveurs et pêcheurs ont un rôle majeur à jouer pour satisfaire les besoins de sécurité et de souveraineté alimentaire. Or actuellement, les productions locales profitent peu aux habitants alors que le Pays d'Aix bénéficie d'une large palette de productions agricoles, qui plus est, est valorisée par des démarches de qualité et d'identification. Il est essentiel aujourd'hui de faciliter l'accès des habitants aux produits locaux, notamment ceux issus des cultures maraîchères, de les rendre plus accessibles et de permettre aux agriculteurs de mieux vivre de leurs productions en encourageant la transformation locale et les circuits courts.

// Leviers d'action

- » Valoriser et développer les circuits de distribution des produits agricoles locaux à destination des habitants.
- » Accompagner le développement des plateformes de regroupements de producteurs à destination de la restauration scolaire (écoles, collèges) et hors domicile.
- » S'appuyer sur la proximité des deux Marchés d'intérêt national (MIN) départementaux et organiser le maillage logistique du territoire avec des relais (marchés en circuit court, halles Terre de Provence, etc.) pour faciliter l'approvisionnement local.
- » Faciliter la transformation sur le territoire des productions agricoles locales.

3 / ADAPTER LES PRATIQUES AGRICOLES AUX ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Pays d'Aix bénéficie d'espaces agricoles multifonctionnels, gages d'un développement durable du territoire (enjeux alimentaire, écologique, patrimonial, paysager et touristique). Cependant, le changement climatique, laissant présager des épisodes de sécheresse plus fréquents et le besoin de mise à l'irrigation de cultures qui ne l'étaient pas habituellement, pourrait fortement impacter les espaces agricoles et avoir des conséquences sur leurs rôles écologique, paysager et identitaire. Les pratiques agricoles doivent ainsi continuer d'évoluer pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux évolutions climatiques.

// Leviers d'action

- » Accompagner les exploitations agricoles dans leur transition vers des pratiques agronomiques et des techniques agro-écologiques.
- » Promouvoir l'agriculture biologique et conserver une position de leader en termes de part d'espaces exploités en agriculture biologique.
- » Soutenir les pratiques culturales respectueuses de la qualité des sols pour rendre les cultures plus résilientes et moins dépendantes des intrants notamment l'irrigation.
- » Maintenir et développer les surfaces agricoles irrigables qui constituent un formidable atout à la diversité culturelle.
- » Maintenir voire redéployer des éléments du patrimoine rural et agricole favorables à la biodiversité (haies, boisements, constructions en pierre sèche, réseau d'irrigation gravitaire, zone en herbe, petit parcellaire..).

VALORISER LE POTENTIEL TOURISTIQUE DE LA RICHESSE ENVIRONNEMENTALE, PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE DU PAYS D'AIX

Les attentes des touristes évoluent aujourd'hui vers des pratiques touristiques plus respectueuses de l'environnement et des populations. Le Pays d'Aix se doit donc de proposer une offre répondant à cette nouvelle demande.

Des sites et paysages remarquables qui font sa réputation (Luberon, Sainte-Victoire, Durance, Étang de Berre), le centre historique d'Aix-en-Provence, des villages provençaux, l'image très porteuse de "la Provence", un patrimoine et une offre culturelle riche... le Pays d'Aix capitalise de nombreux atouts touristiques dont il convient de valoriser le potentiel dans le respect des espaces naturels et du mode de vie des habitants. Ainsi, plusieurs leviers sont à actionner pour accroître le rayonnement touristique du territoire.

4 / RENFORCER LE RAYONNEMENT CULTUREL ET PATRIMONIAL DU PAYS D'AIX

L'image d'Aix-en-Provence repose sur un patrimoine bâti important, des sites remarquables et des artistes connus rattachés à ce territoire (Cézanne, Zola, Preljocaj...). Ce rayonnement bénéficie depuis longtemps à l'ensemble du territoire qui compte aujourd'hui plusieurs sites ou événements de rayonnement international. Cette dynamique est à conforter pour maintenir un Pays d'Aix attractif et rayonnant et diffuser la fréquentation touristique sur l'ensemble du territoire.

// Leviers d'action

- » Affirmer le rôle de la ville-centre comme pôle culturel majeur.
- » Accompagner le renforcement des sites touristiques porteurs de l'identité du Pays d'Aix.
- » Valoriser les qualités architecturales, urbaines et paysagères des villages perchés ainsi que leurs perceptions et espaces d'approche.
- » Accompagner la revitalisation des centres villageois en veillant au bon équilibre entre attraits touristiques et besoins des habitants.
- » Valoriser le passé industriel du bassin minier de Provence par le biais des musées, des sites historiques d'exploitations et du GR de « Pays sentier Provence, Mines d'Énergies ».

5 / PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOTOURISME DANS LE RESPECT DES MILIEUX

Le Pays d'Aix compte de nombreux sites naturels favorables à un large éventail d'activités de pleine nature. Cependant, certains espaces peuvent souffrir d'une surfréquentation et de pratiques exerçant des pressions importantes sur les milieux. L'enjeu pour le Pays d'Aix est de mettre en place les conditions nécessaires au respect des milieux naturels et de diffuser les activités sur l'ensemble du territoire.

// Leviers d'action

- » Valoriser les grands reliefs, les massifs boisés et les paysages agricoles qui constituent le cadre de vie quotidien de la population.
- » Préserver et valoriser les sites classés du Pays d'Aix et conserver leur intégrité écologique en maîtrisant la fréquentation touristique.
- » Promouvoir un développement respectueux des équilibres sociaux et économiques, naturels, culturels et patrimoniaux des Parcs Naturels Régionaux (PNR).
- » Organiser, gérer, maîtriser intelligemment la fréquentation du Grand Site Concors Sainte-Victoire : renforcer la qualité de l'accueil sur les lieux très fréquentés de Sainte-Victoire, accompagner la découverte du massif du Concors, permettre le développement des parcours de découverte des patrimoines.

6 / AMÉNAGER DES PARCOURS DE DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

Les paysages sont une richesse majeure pour le territoire et constituent un atout pour son attractivité résidentielle et touristique. Cependant, ils ont été dégradés au fil du temps par la fragmentation des espaces naturels, agricoles et forestiers notamment en raison de l'étalement urbain et du développement des infrastructures de transport. Même les espaces naturels emblématiques, bien protégés voire labellisés, sont altérés via la dégradation de leurs espaces de perception et des covisibilités.

Il est essentiel de veiller à la protection des paysages du Pays d'Aix et d'augmenter leur visibilité en favorisant leur découverte le long des axes de circulation. Et comme le Pays d'Aix bénéficie d'un climat doux et ensoleillé, la découverte du territoire à pied ou à vélo doit être privilégiée.

// Leviers d'action

- » Préserver et valoriser les routes d'intérêt paysager.
- » S'appuyer sur des boucles cyclables et les sentiers de Grande Randonnée pour la perception des paysages.
- » Accompagner le développement du vélotourisme :
 - Aménager les itinéraires de Véloroutes Voies Vertes (VVV), structurant le territoire avec de grands itinéraires touristiques et de loisirs, d'échelle régionale, nationale voire européenne, lesquelles peuvent avoir en outre une vocation utilitaire sur certains tronçons à l'échelle locale.
 - Valoriser les cours d'eau et les anciennes voies ferrées en itinéraires d'agrément (le long de l'Arc depuis l'étang de Berre jusqu'à Coudoux, ainsi qu'à Aix-en-Provence, le long du lac de Peyrolles, le long du canal EDF au Puy-Sainte-Réparate et le long de la Torse en lien avec le Parc Naturel Urbain à Aix-en-Provence, l'ancien canal du Verdon...).
 - Maintenir et favoriser le parcours des espaces naturels pour la randonnée et le VTT.

S'appuyer sur la richesse environnementale, paysagère et patrimoniale pour conforter l'attractivité touristique



Affirmer le rôle de la ville-centre comme pôle culturel majeur

● S'appuyer sur les sites touristiques les plus fréquentés (+ de 10 000 visiteurs par an) :

- 1 - Château La Coste
- 2 - Maison Sainte-Victoire
- 3 - Abbaye de Silvacane
- 4 - Jardin d'Albertas
- 5 - Château Val Joanis
- 6 - Ecomusée de la Forêt Méditerranéenne

● Valoriser les villages perchés ainsi que leurs perceptions et espaces d'approche

■ Valoriser le passé industriel du bassin minier de Provence

■ Valoriser les grands reliefs, massifs boisés et paysages agricoles

■ Préserver et valoriser les sites classés du Pays d'Aix et conserver leur intégrité écologique

|||| Promouvoir un développement équilibré des Parcs Naturels régionaux (PNR)

■ Organiser, gérer, maîtriser intelligemment la fréquentation du Grand Site Concors Sainte-Victoire

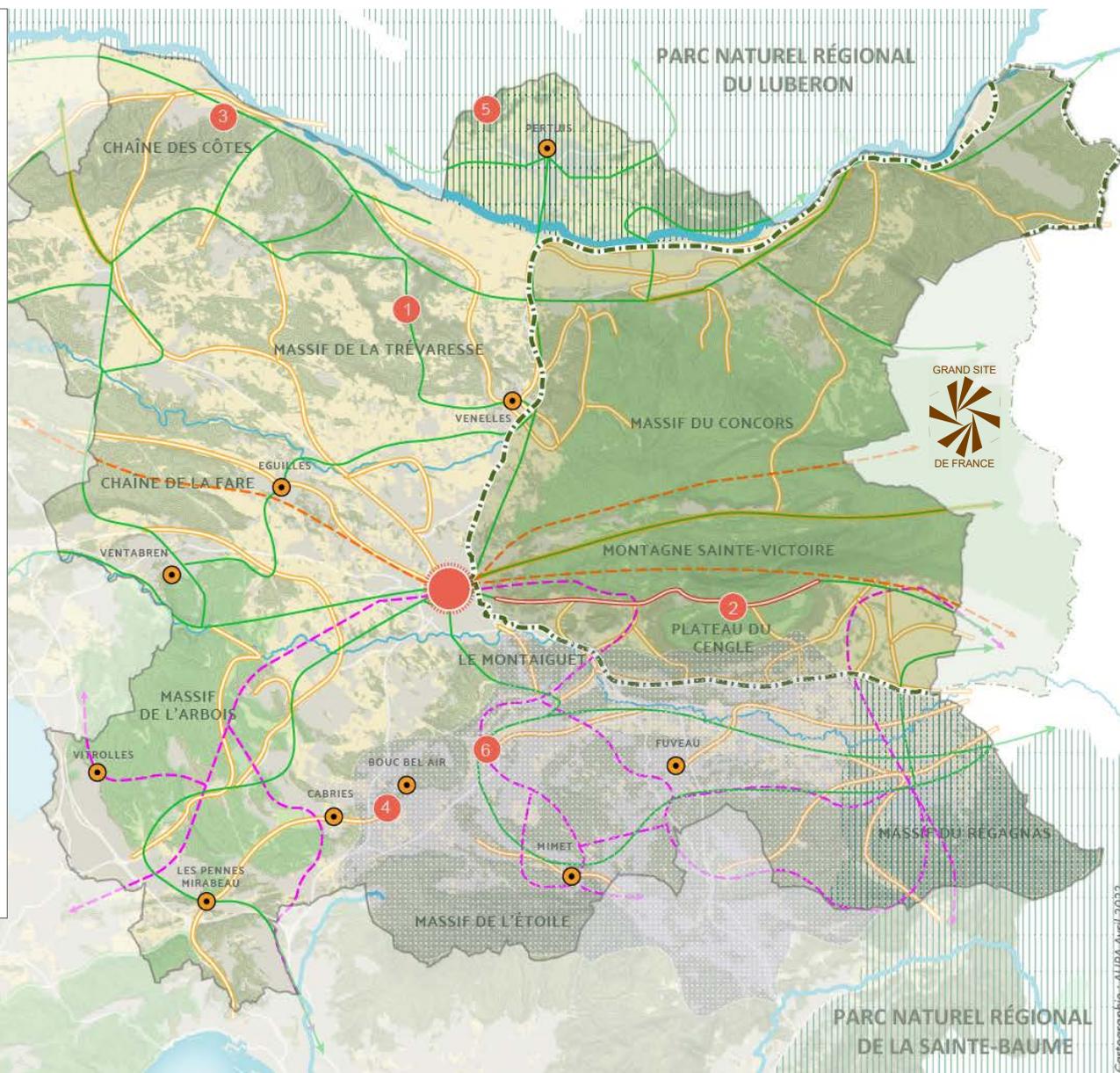
— GR de « Pays sentier Provence, Mines d'Energies »

— GR 69 La routo et GR 653A Voie Aurélienne de Arles à Menton

Préserver et valoriser les routes d'intérêt paysager :

- Routes paysagères
- Route patrimoniale (Cézanne)

→ S'appuyer sur des itinéraires cyclables pour découvrir les paysages



Cartographie : AUPA-Avril 2022

Itinéraires modes actifs de loisirs et touristiques

Véloroutes voies vertes

- 1 La Durance à vélo
- 2 Eurovélo 8
- 3 V64

Itinéraires d'agrément

- 1 Canal EDF
- 2 Lac de Peyrolles
- 3 Balade le long de l'Arc
- 4 Parc Naturel Urbain
- 5 Ancienne voie ferrée

Boucles cyclotouristiques

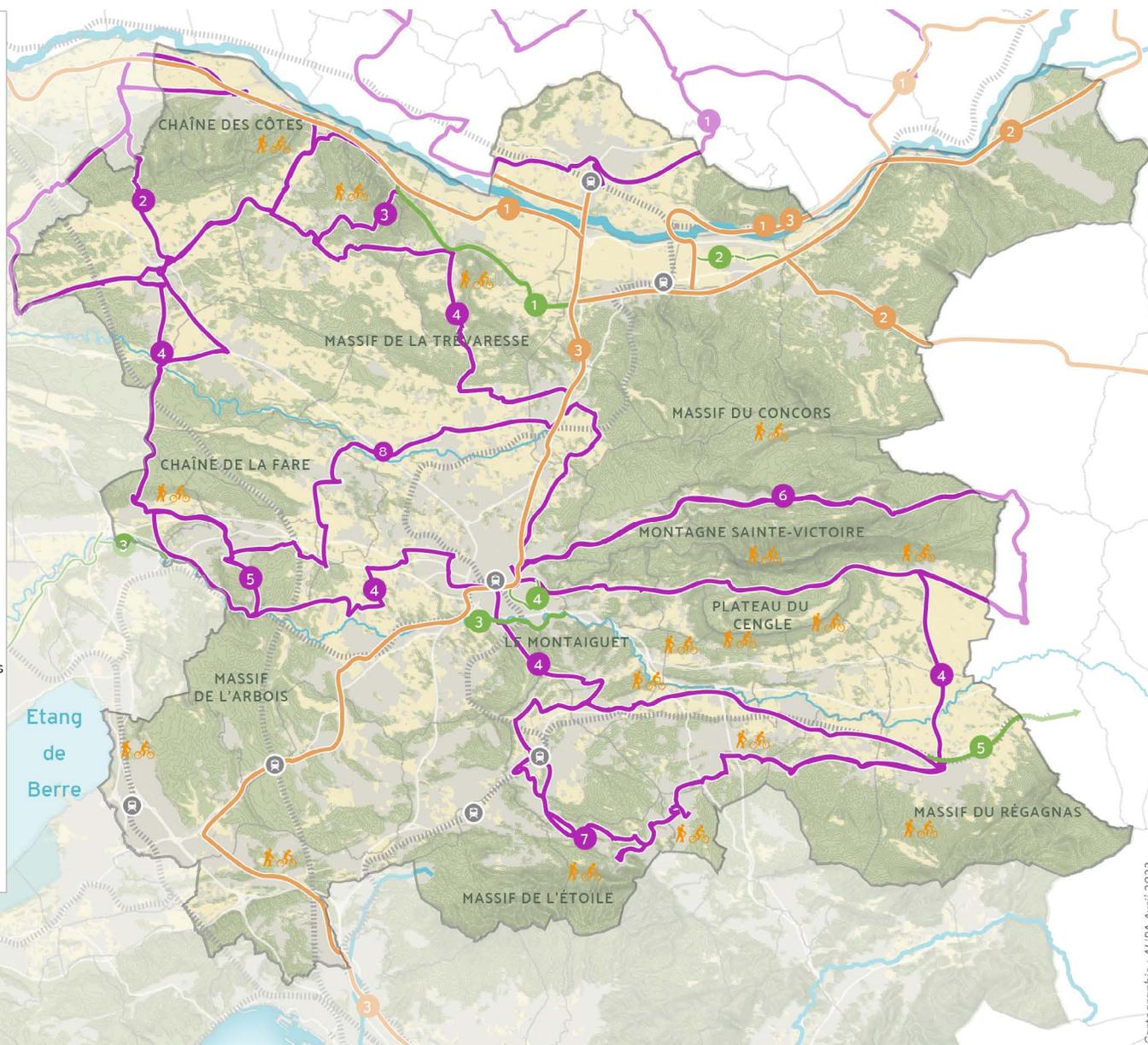
- 1 Pays d'Aigues à vélo
- 2 Boucle autour de Silvacane
- 3 Boucle la chaîne des côtes
- 4 Tour du Pays d'Aix
- 5 Boucle Aqueduc du Roquefavour
- 6 Tour de la sainte Victoire
- 7 Tour des Mines
- 8 Boucle Trevaresse entre vignes et villages

Randonnées et VTT

 Accès et parcours des espaces naturels

Occupation du sol

-  Tache urbaine
-  Espace naturel
-  Espace agricole



Cartographie : AUPA Avril 2022

AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES STRATÉGIQUES

Au fil du temps, des écosystèmes économiques locaux se sont constitués en Pays d'Aix. A leur source souvent des entreprises motrices, parfois anciennes, généralement porteuses de rayonnement. Le centre de recherche du CEA de Cadarache et ITER à Saint-Paul-lez-Durance, la Centrale thermique de Provence, Airbus Helicopters à Vitrolles... des entreprises très différentes mais des symboles de réussite dont l'ancrage est un atout pour le Pays d'Aix.

De ce fait, aujourd'hui, trois filières économiques bien constituées et des fleurons internationaux font du Pays d'Aix un territoire de référence dans leur domaine : Energie - environnement, Numérique-microélectronique et Aéronautique. Ces filières dynamiques, aux effets d'entraînement forts sur l'ensemble du tissu économique, sont en évolution constante et porteuses de développement pour l'avenir. Elles doivent être soutenues afin de jouer pleinement leur rôle de moteur économique majeur du Pays d'Aix et de la Métropole.

Viser une plus grande sobriété foncière est un défi qui concerne tout autant l'économie que l'habitat, les infrastructures de déplacement ou encore les équipements. Le niveau et le type de développement visés par le Pays d'Aix supposent de veiller à l'allocation optimale de la ressource foncière. Cela implique de faire des choix dans l'aménagement du territoire dans une démarche d'optimisation des ressources foncières et dans le but de limiter les concurrences fonctionnelles (entre le bureau, le commerce et l'industrie) et infra-territoriales (entre le centre-ville et la zone d'activités notamment).

Si le territoire ne saurait faire l'économie de ses moteurs de croissance que sont notamment le secteur tertiaire et le Pôle d'activités d'Aix-en-Provence, il convient d'intégrer également les autres secteurs d'activités (industrie, artisanat, commerce, etc.) et les autres espaces d'activités dans un modèle résilient de croissance du territoire. C'est cette vocation des espaces d'activités qui est aujourd'hui questionnée et qui doit être amendée pour rendre possible un développement soutenu, varié et peu consommateur d'espace.

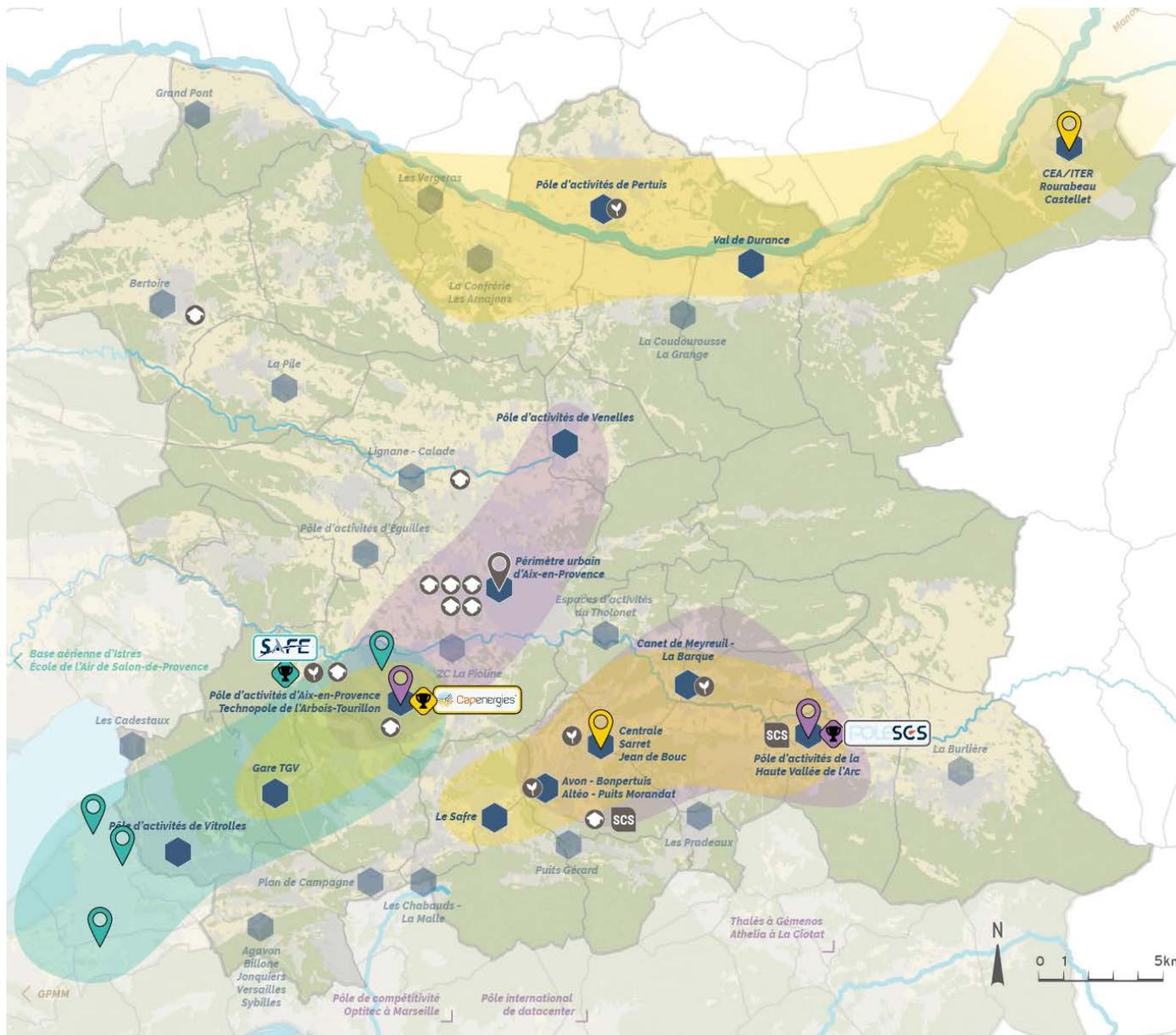
7 / DÉVELOPPER LA FILIÈRE AÉRONAUTIQUE, VECTEUR DE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DU TERRITOIRE

La filière aéronautique se structure autour d'Airbus Helicopters, premier fabricant d'hélicoptères civils au monde et parmi les premiers pour les hélicoptères militaires. Implantée sur Vitrolles et Marignane, l'entreprise Airbus Helicopters est le premier employeur privé de la région avec 8 500 salariés travaillant sur le site, 12 000 en comptant les sous-traitants. Plus de 1 000 fournisseurs travaillent pour ce grand donneur d'ordre dont des entreprises régionales majeures. L'écosystème se structure autour du pôle de compétitivité Safe, qui anime un réseau de plus de plus de 450 acteurs (PME, ETI, Grandes Groupes, Centres de recherche et de formation, utilisateurs finaux) dont 60% d'entreprises, majoritairement implantées dans la région PACA.

L'épicentre de la filière se situe sur les rives Est de l'étang de Berre mais son périmètre intègre aussi le pôle d'activités d'Aix-en-Provence, où sont implantés de nombreux sous-traitants, mais aussi une activité aéronautique en propre autour de l'aérodrome des Milles et de ses nombreuses entreprises innovantes.

// Leviers d'action

- » Répondre aux besoins fonciers et immobiliers des entreprises de la filière aéronautique. Le projet Cap Horizon a notamment pour objectif l'accueil de la sous-traitance industrielle de l'aéronautique, sur des produits immobiliers alliant espaces de production, de stockage et de bureaux.
- » Accompagner les évolutions de l'aéroport Marseille Provence, 2^{ème} aéroport de province. Celui-ci a pour ambition de développer le trafic voyageur et le fret aérien, mais également de diversifier ces activités et d'accueillir des entreprises supplémentaires au sein de l'emprise aéroportuaire.
- » Continuer à soutenir l'écosystème et l'innovation (pôles de compétitivité SAFE, CAPENERGIES et SCS, hôtels et pépinières d'entreprises...).



Trois filières économiques stratégiques

Énergie Numérique Aéronautique

Principaux espaces de développement de la filière

Sites d'implantation préférentiels

Autres espaces d'activités

Acteurs majeurs

Pôles de compétitivité

Pépinières et hôtels d'entreprises

SCS Plateformes de recherche coopérative

Sites universitaires



8 / S’AFFIRMER COMME UN TERRITOIRE RÉFÉRENCE SUR L’ÉNERGIE - ENVIRONNEMENT, FILIÈRE INNOVANTE ET EN MUTATION

Le territoire bénéficie de la présence de la filière Énergie - Environnement qui constitue un levier important dans la lutte et l’adaptation au changement climatique. Le Pays d’Aix, historiquement producteur d’énergie, dispose en effet d’atouts face aux enjeux de transition énergétique qui pourraient positionner le territoire comme exemplaire en la matière. La présence d’un solide écosystème de la recherche environnementale pose les bases à l’émergence d’une véritable filière industrielle des énergies renouvelables et de récupération dans le Pays d’Aix.

// Leviers d’action

- » S’appuyer sur le projet ITER et le CEA de Cadarache pour assurer le rayonnement international du Val de Durance en optimisant leurs retombées par une offre foncière dédiée.
- » Poursuivre la reconversion du Bassin Minier vers les énergies décarbonées en maintenant une vocation industrielle sur le site de la Centrale thermique et en proposant une offre complémentaire à Gardanne, Meyreuil et dans les communes alentours (terrains pour l’industrie, l’enseignement, les services à l’industrie...).
- » Conforter le technopôle de l’Arbois, premier technopôle de France dédié à l’environnement :
 - Conforter ses fonctions de recherche, d’animation, d’incubation, d’expérimentation pour la transition énergétique.
 - Offrir des solutions foncières aux entreprises du technopôle en phase de croissance.
 - Soutenir les pôles de compétitivité.
- » Rechercher plus de synergies en Pays d’Aix (Haute Vallée de l’Arc / technopôle de l’Arbois) et au-delà (région de Manosque, étang de Berre).
- » Accélérer l’innovation, la recherche et l’expérimentation en soutenant le pôle de compétitivité CAPENERGIES.
- » Accompagner le développement d’énergies innovantes (bois...).

9 / POSITIONNER PLUS FORTEMENT LE PAYS D’AIX SUR LE NUMÉRIQUE ET LA MICROÉLECTRONIQUE

Avec des entreprises de référence, le territoire dispose d’une expertise reconnue en matière de e-commerce et de développement numérique. Ce secteur bénéficie d’un écosystème local dynamique, illustré par la présence de structures d’appui (incubateurs, plateformes de recherche, fab labs, datas centers, business-angels...) et une forte innovation (startups, technologies digitales, contenus numériques...). L’enjeu est ici de capitaliser sur cette expertise territoriale, d’ancrer et de développer cet écosystème particulièrement présent dans le Sud Aixois, à Venelles ou encore dans la haute vallée de l’Arc. La Métropole AMP, pôle d’excellence numérique a obtenu le label French Tech en 2014.

// Leviers d’action

- » Renforcer l’écosystème numérique, secteur transverse imbriqué aux filières industrielles fortes du territoire (microélectronique, aéronautique, optique, photonique...), en s’appuyant sur des sites emblématiques et en soutenant les structures d’animation (French Tech).
- » Maintenir et développer la microélectronique dans une perspective de souveraineté industrielle, notamment sur le Pôle de la Haute vallée de l’Arc en limitant la mutation vers la logistique.
- » Continuer à soutenir l’écosystème : pôles de compétitivité, plateformes CIMPACA (caractérisation physico-chimique des matériaux, analyse de défaillance des composants), Micro-packs à Gardanne (Technologies et R&D pour innover dans le monde des objets connectés)...

MAINTENIR LA DIVERSITÉ DU TISSU ÉCONOMIQUE

L'Énergie-Environnement, le Numérique-Microélectronique et l'Aéronautique sont des filières d'excellence aux effets d'entraînement forts sur l'ensemble du tissu économique. Néanmoins, le secteur de l'industrie, socle essentiel dans la structuration de ces filières économiques stratégiques, peine à se maintenir du fait de la concurrence foncière avec les autres secteurs d'activités. Les zones d'activités tendent à muter, les industries disparaissent en faveur des commerces et des activités tertiaires.

10 / ASSURER LES CONDITIONS DU MAINTIEN DE L'INDUSTRIE

Les activités industrielles sont une richesse collective. Quelques grandes entreprises font la renommée de la métropole dans leur domaine. Un écosystème économique, comprenant des sous-traitants, des formations, des personnes qualifiées, s'est formé autour de ces grands comptes. De fait, l'industrie dans son ensemble peut conférer un véritable effet d'entraînement positif sur l'économie locale, par le recours à des sous-traitants locaux ou régionaux, à des cabinets d'études et de conseils, à des entreprises de services administratifs, etc.

Le développement industriel du Pays d'Aix pose toutefois la question du foncier adéquat car l'industrie, mais aussi les activités de construction et l'artisanat de production, sont les secteurs les plus tributaires d'une offre foncière dédiée. Ces activités s'accommodent généralement mal d'une installation en centre-ville du fait de leurs besoins en grands espaces.

// Leviers d'action

- » Maintenir le potentiel d'accueil d'activités industrielles sur les zones d'activités existantes, notamment les pôles d'activités de Vitrolles, de la Haute Vallée de l'Arc et d'Aix-en-Provence et sur le site de la centrale thermique de Gardanne - Meyreuil.
- » Proposer de grands tènements fonciers pour capter des projets industriels d'envergure, sur des sites en développement, notamment aux abords de la centrale thermique de Gardanne - Meyreuil et en extension de la zone d'activité de Pertuis.
- » Élargir l'offre de type « parc technologique » pour les activités industrielles innovantes et high-tech en croissance et en recherche d'une offre dédiée.

11 / RÉPONDRE AUX BESOINS DE L'ARTISANAT DANS LA PROXIMITÉ

De manière générale, l'artisanat s'inscrit dans le secteur de l'économie résidentielle dans la mesure où il dote le territoire en services à la personne ou aux entreprises, et en produits du quotidien qui seront consommés localement. Mais l'artisanat recouvre également de nombreux métiers relevant de l'économie productive. Ces entreprises privilégient alors une implantation en zone d'activités ou en périphérie de la ville et une bonne accessibilité. Ainsi, l'artisanat pèse dans l'économie locale, se développe et le besoin foncier est important, aussi bien en milieu urbain qu'en périphérie. De plus, il peut permettre :

- de « finir » de commercialiser certaines zones industrielles ou commerciales et optimiser la consommation du foncier disponible ;
- d'implanter de l'activité sur des petites parcelles en zone urbaine dense, ou dans le cadre de contraintes naturelles ou architecturales spécifiques, ne convenant pas à d'autres types d'activités ;
- de densifier les surfaces bâties à travers le concept de « villages artisanaux » ou de pépinières ;
- de participer à la vitalité des centres via des activités ne générant pas de nuisances ou de conflits d'usages avec la vocation résidentielle ;
- de redynamiser certains territoires en intégrant une dimension entrepreneuriale en quartiers prioritaires ou en rénovation urbaine par exemple.

// Leviers d'action

- » Compléter le maillage du territoire en zones de proximité pour accueillir de nouveaux acteurs et faciliter le parcours des entreprises en place (tissu de PME / TPE, artisanat de production).
- » Optimiser le foncier, mobiliser l'offre résiduelle dans les zones productives existantes.
- » Préserver une mixité des fonctions en limitant la mutation du bâti à vocation artisanale au sein des espaces urbains.

12 / MAINTENIR UNE DYNAMIQUE FORTE DANS LE TERTIAIRE

Le territoire compte de nombreux sièges et directions régionales de groupes de rayonnement national et international. Ces entreprises comptent plus de 250 salariés et occupent un parc immobilier spécifique sur de grands plateaux. Une part importante de ce tissu économique a choisi le Pays d'Aix pour son image économique, sa qualité de vie et ses aménités et trouve ses marchés bien au-delà de l'échelon local. A côté de ces majors, un tissu dense de PME et TPE affiche des besoins d'importance en matière de bureaux, sur de plus petits formats et pour lesquelles plus de solutions diverses d'implantation peuvent être imaginées.

Ces dernières années, la tendance a plutôt été au renforcement de l'offre périurbaine en bureaux et à sa concentration géographique autour d'Aix-en-Provence. Le tertiaire, et en particulier le tertiaire supérieur, a été le premier moteur économique du Pays d'Aix durant la dernière décennie. C'est le secteur qui a créé le plus massivement des emplois, de plus souvent très qualifiés. La poursuite du développement tertiaire devra répondre mieux aux enjeux d'équilibre territorial, de sobriété foncière, de limitation des déplacements et de revitalisation des centres. Maintenir cette dynamique, attirer des talents et offrir des emplois qualifiés aux habitants d'une grande métropole demeure un objectif fort et partagé.

// Leviers d'action

- » Poursuivre le déploiement du réseau très haut débit pour irriguer l'ensemble du territoire, à la fois les espaces d'activités économiques, les centralités et les tissus résidentiels.
- » Renforcer l'offre de bureaux dans les centres-villes :
 - Éviter les mutations de l'activité vers l'habitat (emploi public, bureau, artisanat...) en réhabilitant l'existant et en mobilisant le parc vacant.
 - Favoriser la mixité fonctionnelle dans le parc ancien et les opérations nouvelles à l'échelle du bâtiment et du quartier.
 - Mutualiser l'offre de stationnement dans les opérations mixtes.
 - Maintenir la vocation servicielle sur les axes les plus attractifs.
 - Inciter à la création d'espaces de coworking pour participer à l'animation des centres villageois.

» Densifier les bureaux parcs périphériques :

- Inciter à une réhabilitation du parc existant le plus ancien pour limiter les risques de vacance (en limitant notamment les espaces ouverts au développement de bureaux parcs).
- Orienter l'offre immobilière pour répondre en priorité aux entreprises en recherche de grandes surfaces, une offre plus difficile à proposer dans les centres.

13 / CONTENIR ET ORIENTER LES ACTIVITÉS COMMERCIALES

Le maintien des commerces de proximité, facteur de cohésion sociale, de convivialité et d'animation, est l'une des clés de voûte du projet de territoire pour le Pays d'Aix. Il est ainsi nécessaire d'organiser le développement commercial en confortant, en accompagnant et en adaptant les dynamiques d'implantation des commerces dans les centralités, en complémentarité des équipements et services publics.

// Leviers d'action

- » Privilégier prioritairement l'implantation de commerces dans les centres-villes, quartiers et espaces pavillonnaires denses (redynamisation des centres et réponse aux besoins de proximité).
- » Ne pas créer de nouvelles polarités commerciales ex nihilo.
- » Optimiser les espaces commerciaux existants (densifier, embellir, desservir).
- » Accompagner la mutation des grands espaces commerciaux périphériques.
- » Éviter l'implantation de grandes et moyennes surfaces dans les zones d'activités à vocation productive.
- » Contenir les développements « opportunistes » le long des axes de circulation et en entrée de ville.



ATTIRER ACTIFS ET ENTREPRISES

DONNER PLUS DE QUALITÉ AUX ESPACES D'ACTIVITÉS

14 / CRÉER UN PAYSAGE INTÉGRANT QUALITÉ ARCHITECTURALE ET INSERTION PAYSAGÈRE POUR FAVORISER L'ATTRACTIVITÉ DES ZONES D'ACTIVITÉS

Un grand nombre d'entreprises sont soucieuses du soin apporté à l'entretien du parc d'activités dans lequel elles se trouvent. Elles souhaitent à la fois un cadre de travail agréable pour attirer les actifs et un environnement urbain de qualité valorisant leur image. Si les nouveaux parcs d'activités ou extensions prennent généralement en compte la question de la qualité, les zones d'activités existantes voient plutôt leurs qualités diminuer au fil du temps et perdent ainsi en attractivité.

L'architecture peut évoquer la vocation économique de la zone, tout en offrant une qualité dans sa composition et ses matériaux. Le traitement des espaces extérieurs reflète la qualité du cadre de travail et la prise en compte des usages au quotidien. Les espaces non bâtis doivent pouvoir proposer des lieux de détente, de calme aux personnes travaillant dans ces secteurs autant qu'aux usagers temporaires. Les bâtiments d'activités généralement situés en entrée de ville et parfois dans les plaines doivent s'intégrer dans la trame paysagère existante afin de ne pas offrir un premier plan impactant pour le territoire.

// Leviers d'action

- » Respecter la topographie du site et la trame paysagère dans l'implantation des constructions.
- » Créer un îlot fermé afin de donner au maximum un caractère urbain à la zone d'activités.
- » Organiser les volumes selon des principes de composition simples : alignements, centralités, etc.
- » Traiter les franges de la zone (la transition entre les zones d'activités et le territoire ne doit pas être brutale ou instaurer une rupture dans le paysage).
- » Ménager des échappées visuelles depuis les voies extérieures.
- » Mettre en retrait les éléments peu qualitatifs (traitement des déchets, aires de livraison ou de stockage).
- » Mutualiser les accès autant que possible.
- » Traiter qualitativement l'affichage publicitaire en homogénéisant leur aspect et en les mutualisant quand cela est possible.
- » Harmoniser le traitement des clôtures et végétaliser les limites parcellaires.
- » Les hauteurs et volumes des constructions doivent fixer des proportions adaptées au contexte. Pour cela, il est opportun de jouer sur les hauteurs entre le contexte environnant et les constructions existantes.
- » Veiller à la qualité des façades, surtout celles sur voie qui sont les plus visibles et marquer les entrées des bâtiments.
- » Utiliser des matériaux durables et veiller à prendre en compte des critères environnementaux dans le choix des matériaux, par exemple en utilisant du bois local.
- » Permettre la mutation des bâtiments dans leur occupation et anticiper la mutabilité des usages.
- » Homogénéiser le mobilier urbain, afin de donner une unité à l'ensemble de la zone.
- » Intégrer le végétal comme une composante dans l'aménagement global des secteurs d'activité, de la parcelle aux espaces communs, privilégier les espaces verts d'un seul tenant et ne pas créer des espaces verts uniquement pour le traitement des délaissés.

15 / ASSURER LA BONNE DESSERTE DES SITES

L'utilisation prédominante de la voiture individuelle dans les espaces d'activités génère des difficultés d'accès aux zones d'emplois qui, dans certains cas, deviennent un véritable frein au bon fonctionnement des entreprises. Il est ainsi nécessaire de faciliter l'usage des transports en commun et les déplacements en modes actifs pour réduire l'usage de la voiture individuelle.

// Leviers d'action

- » Développer la desserte en transport en commun.
- » Favoriser l'utilisation des modes doux en développant des cheminements reliant la zone aux centralités environnantes (centre urbain, zone résidentielle, etc.).
- » Créer plusieurs entrées et sorties du site, agrémentées de points d'accueil.
- » Faciliter l'accès aux panneaux d'information.
- » Adapter le tracé des voiries au relief et à la morphologie du site.
- » Raccorder les voies nouvelles aux voies existantes ou projetées.
- » Créer un maillage viaire, continu et cohérent. Ne pas créer d'impasse.
- » Hiérarchiser les voies.
- » Planter des alignements d'arbres pour rendre visibles et ombrager les cheminements.
- » Intégrer des aménagements pour les déplacements doux.
- » Prévoir des circulations pour les piétons.
- » Aménager les voies pour inciter au respect des limitations de vitesse.

16 / OPTIMISER ET MUTUALISER LES ESPACES DE STATIONNEMENT

En zone d'activités, les espaces non bâtis sont très souvent exclusivement dédiés à la circulation et au stationnement des véhicules. Il est pourtant essentiel de disposer, même dans les zones d'activités, d'espaces verts et d'espaces extérieurs praticables, agréables et sécurisés pour les piétons. Pour cela, il faut repenser les espaces de stationnement pour mieux les organiser et limiter leurs surfaces.

// Leviers d'action

- » Délimiter clairement les aires de stationnement et les places disponibles.
- » Mutualiser les espaces de stationnement quand cela est possible entre projets et/ou entre plusieurs entreprises.
- » Différencier les revêtements selon les usages.
- » Aménager des aires de livraison aisément accessibles depuis le réseau routier et/ou ferroviaire.
- » Prévoir du stationnement pour les deux-roues et vélos.
- » Aménager les espaces pour éviter le stationnement sauvage.
- » Encourager les espaces de stationnements à accueillir un système d'ombrage.

FACILITER LES DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS

Accompagner la politique de mobilité en faveur des transports collectifs routiers et ferroviaires est l'une des priorités du Pays d'Aix. Pour cela, l'amélioration de l'intermodalité, l'un des principaux enjeux de la mobilité métropolitaine, est au cœur des projets de développement du territoire. C'est pourquoi il est essentiel de mettre en cohérence conditions de mobilité et développement urbain et économique.

Par ailleurs, le Pays d'Aix souhaite accompagner la mise en œuvre des solutions pour diminuer les déplacements motorisés. Télétravail, espaces de travail partagés... couplés à la réglementation du stationnement et au développement de l'autopartage et du covoiturage doivent permettre de réduire les trajets domicile-travail. En complément, il est important de favoriser les véhicules à faible émission de particules, notamment dans les centres-villes.

C'est la combinaison des différents moyens de déplacement qui amplifie leur efficacité, contribue à les valoriser mutuellement et permet ainsi une véritable alternative au "tout-voiture".

17 / DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES ET L'OFFRE DE MOBILITÉ

A l'instar de la métropole, les conditions de déplacement sont souvent difficiles en Pays d'Aix. Malgré une nette amélioration du réseau de transport en commun sur le territoire ces dernières années, la voiture individuelle reste le mode de déplacement dominant. Or, cette forte dépendance à la voiture individuelle est génératrice de nuisances et de pollutions qui mettent à mal le cadre de vie et la santé des habitants et induit un allongement des temps de parcours domicile-travail préjudiciable pour les entreprises et les ménages (coût financier).

A l'horizon 2030, le Réseau Express Métropolitain permettra une amélioration importante de l'offre et de la performance des transports en commun, entraînant ainsi un report modal des automobilistes. Ce réseau métropolitain structurant devra être complété par un réseau plus local afin de disposer d'une offre complète de mobilité permettant de répondre aux besoins de l'ensemble des habitants et des actifs du Pays d'Aix.

Le réseau local poursuivant le double objectif de mieux irriguer en transport en commun le Pays d'Aix et de ne pas saturer le centre d'Aix-en-Provence, plusieurs liaisons seront à créer ou à renforcer. Notamment, la liaison Marseille / Gardanne / ZI Rousset-Peynier-Fuveau / Trets est à organiser sans passer par Aix-en-Provence et en lien avec le Pays d'Aubagne et de l'Étoile. De même, la desserte du Val de Durance, en lien avec le CEA de Cadarache, ITER et les zones d'activités existantes, est à renforcer.

Une desserte en transport collectif et une intermodalité améliorées

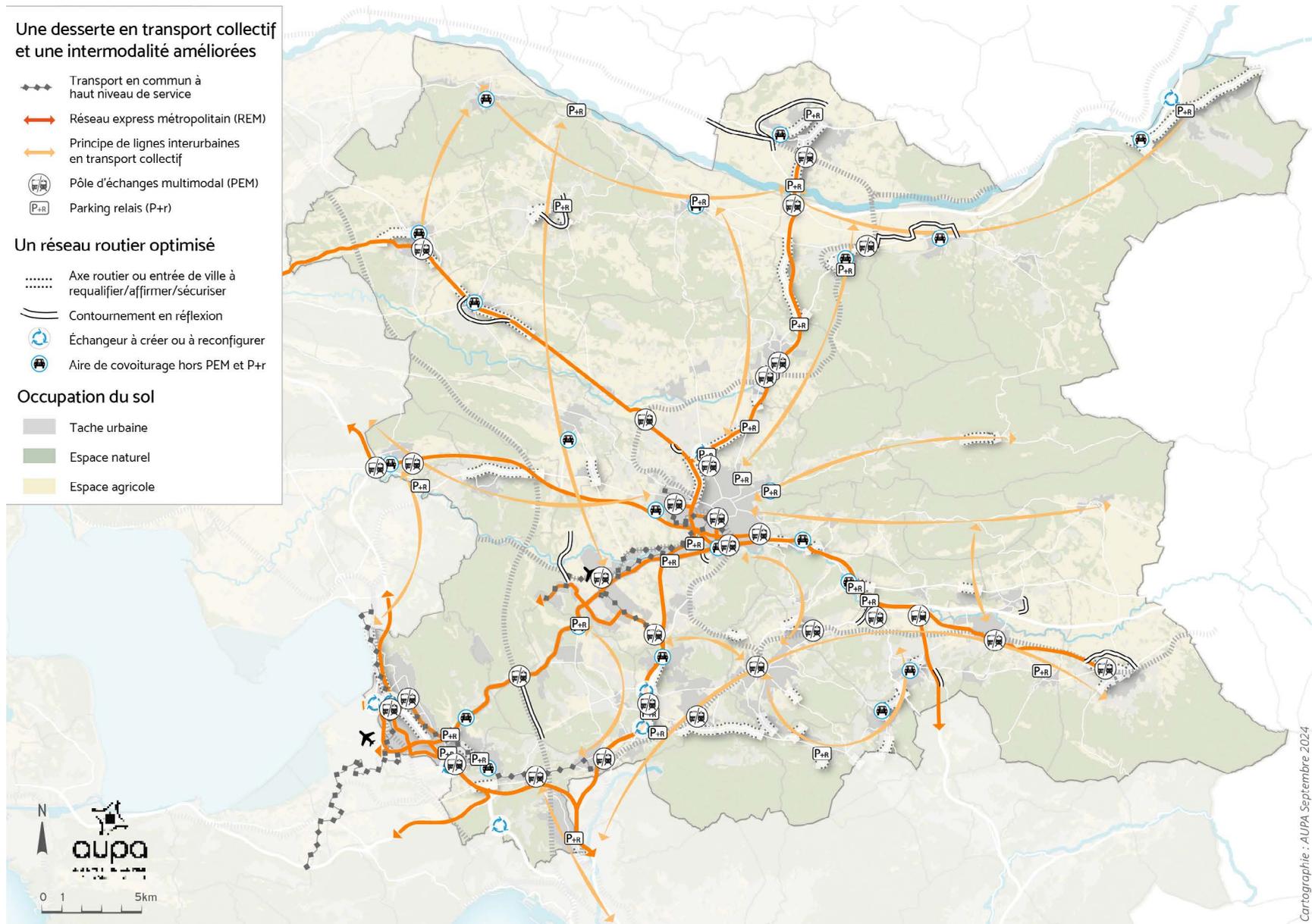
-  Transport en commun à haut niveau de service
-  Réseau express métropolitain (REM)
-  Principe de lignes interurbaines en transport collectif
-  Pôle d'échanges multimodal (PEM)
-  Parking relais (P+R)

Un réseau routier optimisé

-  Axe routier ou entrée de ville à requalifier/affirmer/sécuriser
-  Contournement en réflexion
-  Échangeur à créer ou à reconfigurer
-  Aire de covoiturage hors PEM et P+R

Occupation du sol

-  Tache urbaine
-  Espace naturel
-  Espace agricole



Cartographie : AUPA, Septembre 2024

▲ Les principaux axes de développement de la mobilité au sein du Pays d'Aix

18 / PRENDRE EN COMPTE LE DÉVELOPPEMENT D'UN RÉSEAU D'ITINÉRAIRES CYCLABLES STRUCTURANTS ET SECONDAIRES POUR LES TRAJETS DU QUOTIDIEN

Les itinéraires structurants et secondaires constituent l'épine dorsale des déplacements à vélo sur le territoire. Ces parcours sont prioritairement conçus pour les cyclistes, mais peuvent accueillir d'autres modes comme les trottinettes, voire des piétons dans le cadre des voies vertes. Ils sont à aménager prioritairement en site propre. Ils servent aussi bien aux déplacements du quotidien qu'aux déplacements de loisirs. La distance usuelle pour les cyclistes est de 3 à 5 km, toutefois avec le développement des vélos à assistance électrique (VAE) cette distance peut aller jusqu'à 10 km.

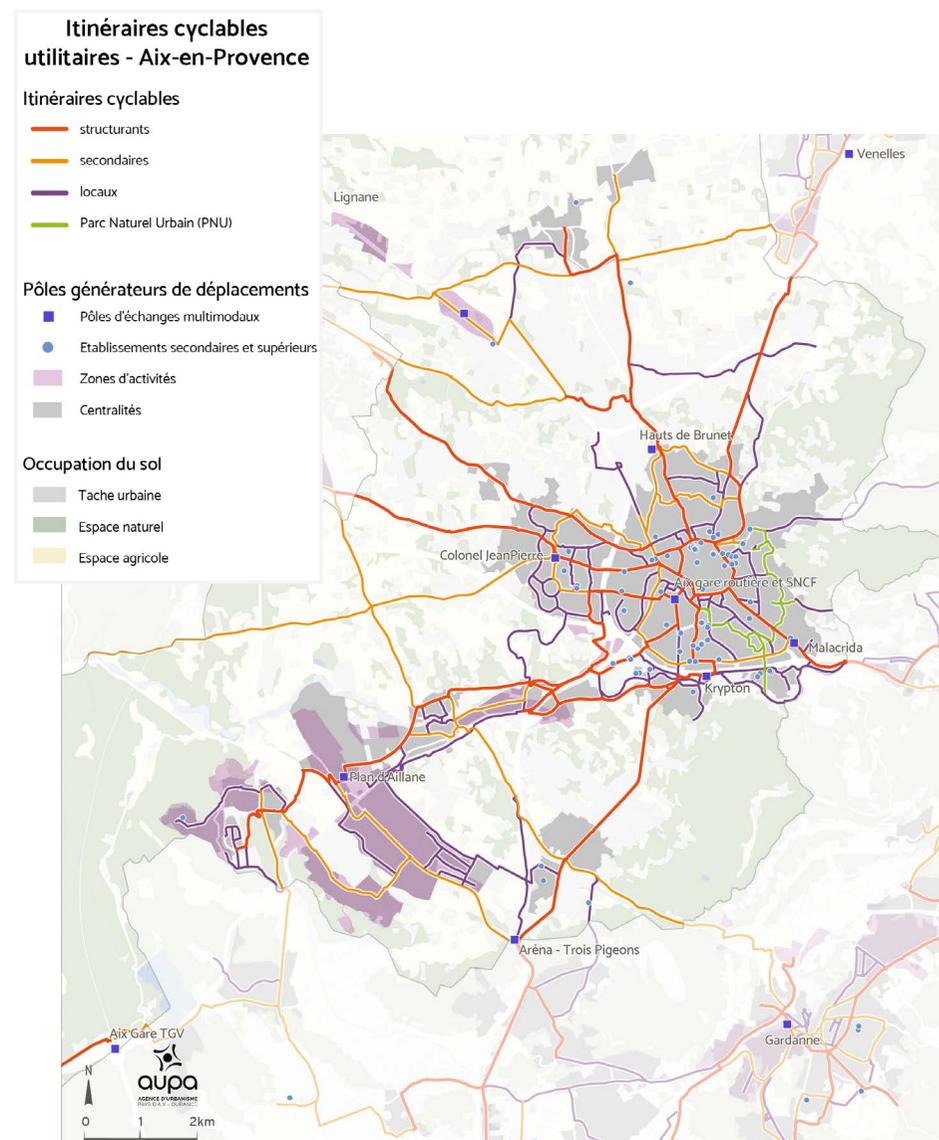
Dans le cadre du Plan de Mobilités métropolitain (PDM), des itinéraires ont été définis afin de desservir les lieux où le potentiel d'utilisation du vélo est élevé. Ces itinéraires tiennent également compte des itinéraires supra territoriaux des véloroutes voies vertes (VVV). Ils desservent :

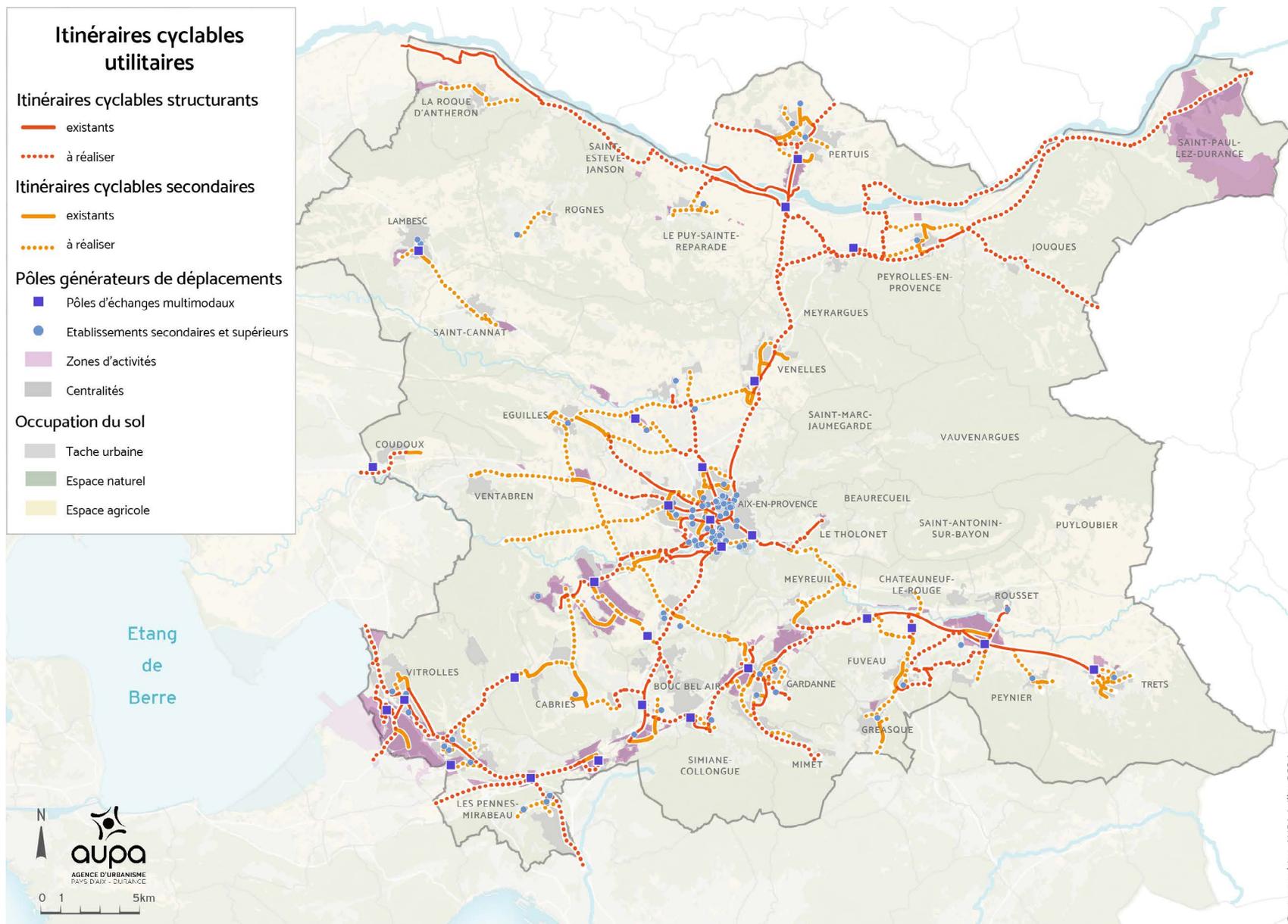
- » des centralités d'Aix-en-Provence et des villes moyennes de Pertuis, Gardanne, Vitrolles dans un rayon de 15 à 30 minutes par rapport au centre-ville ;
- » des pôles d'échanges multimodaux métropolitains (PEM), dans un rayon de 10 à 15 minutes ;
- » des principales zones d'activités métropolitaines (Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence, Cadarache...).

Pour le réseau secondaire, les aménagements maillent et desservent :

- » les villes moyennes Aix-en-Provence, Vitrolles, Gardanne, Pertuis et des Pennes-Mirabeau ainsi que les communes de Trets et Lambesc, dont les centralités doivent être renforcées.
- » certains pôles générateurs de déplacements, notamment les zones d'activités, les établissements scolaires secondaires et supérieurs.

A l'échelle communale, des itinéraires locaux pourront venir compléter le réseau principal et mailler les différents quartiers.





▲ Les principaux itinéraires cyclables à développer en Pays d'Aix



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
DU PAYS D'AIX